



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/128

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU C.A. DE
L'IDDAC**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20201006-2020_128-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 28 septembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 28 septembre 2020

**Le 6 octobre de l'année deux mille
vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	E	M. GAZEAU	POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme Mme SABY, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/128

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU C.A. DE
L'IDDAC**

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-3-4 portant notamment sur la « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et l'animation socioculturelle »,

Vu le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle « chemin faisant », signé le 26 janvier 2018 par les représentants de la DRAC, de l'Éducation Nationale, du Département et de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2018-41 du 23 mars 2018, concernant l'adhésion à l'IDDAC,

Vu la décision 2020/057 du 24 juin 2020 portant sur le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2020-2021,

Vu l'avis de la commission « Jeunesse Citoyenneté » du 9 septembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, (IDDAC) est un acteur central de la vie culturelle girondine depuis de nombreuses années. Il intervient en soutien auprès des collectivités à travers différents services :

- une aide technique (prêt de matériel gratuit, conseil à l'équipement),
- un service Info-Presses (panorama de presse quotidien/bulletin documentaire mensuel),
- des formations,
- des ressources numériques (annuaire-iddac.net),
- l'Ingénierie et Ressources (Conseils et orientation / assistance maîtrise d'œuvre)

La Communauté de communes adhère depuis le 23 mars 2018 à l'IDDAC ce qui lui permet de bénéficier de l'offre de services présentée ci-dessus et d'être membre partenaire de cet institut.

Il est donc nécessaire de désigner un représentant de la Communauté de communes de Montesquieu qui siègera à l'Assemblée Générale de l'IDDAC.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne Madame BURTIN DAUZAN comme représentant de la Communauté de communes de Montesquieu pour les assemblées générales de l'IDDAC,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 6 octobre 2020



Bernard FATH

Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Document signé électroniquement

Signé par : Bernard Fath

DateA : 08/10/2020

QualitéA : Parapheur President Montesquieu